



FORMATION CONTINUE 2022

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

DROIT PENAL/DROIT PUBLIC

DROIT INTERNATIONAL PRIVE

CONTENTIEUX FAMILIAL INTERNATIONAL

Vendredi 25 novembre

De 9h30 à 12h30

et

de 14h00 à 17h00

En présentiel à l'EDASOP, 35 C Bd des Récollets, 31400 Toulouse

En visio via zoom

Alain DEVERS

Avocat au barreau de Lyon,

Maître de conférences à l'université Lyon 3,

Co-auteur du Dalloz Action

« Droit de la famille » 2023-2024, sous la direction de F. Chénéde.

190€ la séance

160€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Vérifier la compétence internationale du juge français en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale ;
- Déterminer la loi applicable aux différents aspects du contentieux familial
- Rechercher le contenu de la loi étrangère ;
- Préciser l'office du juge aux affaires familiales en matière de contentieux familial ;
- Contrôler les conditions de régularité internationale des décisions étrangères ;
- Régler les incidents relatifs à la compétence internationale (litispendance, connexité...).

Pré requis : Être Avocat.

Programme :

À partir de l'étude de la jurisprudence de l'année 2021 et de l'année 2022 et de cas, la formation permettra aux participants de maîtriser les règles de droit international privé, d'échanger et de développer de bonnes pratiques dans le traitement des dossiers internationaux.

La formation sera l'occasion de revenir sur les règles de compétence, les règles de reconnaissance et d'exécution de décision et les règles de conflit de lois applicables en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale : mesures provisoires, principe et mesures accessoires au divorce (compensation du divorce, liquidation / partage, responsabilité, parentale...).

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique (textes et support documentaire) remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : Actualisation des connaissances et niveau 3 (Niveau Expert s'adressant aux "spécialistes" confirmés de la matière).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap: Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@edasop.fr

05 61 53 58 52